



Cabinet

Le recteur,  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Monsieur Laurent HENART  
Député de Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 19 juin 2008

Cab/2007/2008/MH/n°154

Dossier suivi par

Marlyse Herry

Téléphone

03 83 86 20 03

Télécopie

03 83 86 23 01

Courriel

marlyse.herry

@ac-nancy-metz.fr

**Objet** - situation du lycée Jacques Callot à Vandoeuvre

**V/Référence** - intervention suivie par Sophie HEL

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre correspondance du 27 mai 2008 par laquelle vous m'avez fait part des préoccupations des personnels du lycée Jacques Callot à Vandoeuvre-les-Nancy.

Vous faites référence à des classes anormalement chargées, en particulier à 35 élèves.

Les calculs de structures et, par voie de conséquence, des moyens horaires, pour tous les lycées, sont établis sur des bases de 35 élèves par division, en particulier au niveau des secondes.

Ainsi, il est prévu pour la rentrée 2008, en seconde, 2 classes à 24, et 6 classes avec, en moyenne, 34.6 élèves. Ces structures sont calculées sur la base des prévisions d'effectifs. Les constats de rentrée sont en général inférieurs aux prévisions ; ainsi, pour la rentrée 2007, il était prévu 311 élèves en seconde, le constat a été de 269 élèves pour 8 divisions (soit 33.6 élèves en moyenne).

Sur les autres niveaux, toutes les prévisions d'effectifs par classe sont inférieures à 35 :

Série	L	ES	S	STG
Première	1 classe à 23	1 classe à 31	2 classes à 30 + 1 classe à 23	1 classe à 28 + 2 classes à 23
Terminale	1 classe à 27	1 classe à 30 + 2 classes à 23	3 classes à 32	1 classe à 30 1 classe à 23 1 classe à 19

En ce qui concerne les langues, je pense que vous faites référence à l'enseignement du russe qui est maintenu sous condition d'effectifs pour la LV I, II et III, les effectifs constatés ces dernières années étant inférieurs à 10 élèves en seconde.

L'option scientifique proposée par l'établissement ne correspond pas à un enseignement de détermination ou à une option facultative prévue dans les horaires de seconde, et il a été proposé que cela passe par la procédure de l'expérimentation ou sous forme d'atelier ; l'instruction des demandes d'ouverture d'atelier est en cours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Michel Leroy

*Bien à vous*